



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER



Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

« La distance, pas plus que la dimension des territoires ou l'importance des populations ne sauraient constituer des critères de discriminations au sein de notre République ».

Nicolas Sarkozy

(extrait de la Lettre aux Saint-Pierrais et Miquelonnais, en 2007)

Les régions-départements d'Outre-Mer, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion, les Collectivités d'Outre-Mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, les îles Wallis et Futuna ainsi que la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Mayotte et les Terres Australes et Antarctiques Françaises couvrent une superficie de près de 120 000 km², pour près de 2,6 millions d'habitants, soit 4% de la population française. Ces territoires, presque tous insulaires, sont entourés de l'essentiel des espaces maritimes sous souveraineté françaises (zone économique exclusive – ZEE – reconnues par la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer).





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Dans une conjoncture internationale en net ralentissement, l'activité économique ultramarine reste fragile et mérite d'être confortée.

Les outre-mers français entrent dans une nouvelle ère. L'accélération de la mondialisation bouscule les économies et change les points d'équilibre de la planète. Ce phénomène nous impose de repenser les bases de la compétitivité de nos territoires. Cette France des trois océans est plus exposée aux nouveaux aléas mais elle est aussi plus en phase avec les nouveaux pôles de développement mondiaux. Plus encore, ce sont les défis majeurs que l'humanité doit relever au XXI^{ème} siècle, celui de la sauvegarde de la planète et de l'invention d'un mode de développement durable, qui placent les sociétés ultramarines en première ligne.

A ces défis nouveaux il s'agit d'apporter des réponses nouvelles par des politiques innovantes.

Longtemps, la stratégie à l'égard des territoires d'Outre-Mer a été fondée sur l'idée quasi exclusive de la compensation des handicaps liés à la distance et à l'insularité. Si ces enjeux demeurent, la manière de les appréhender doit changer. L'approche exclusive en terme de rattrapage est réductrice parce qu'elle a trop longtemps minimisé la capacité de ces territoires à mettre en avant leurs atouts propres.

En 2007, Nicolas Sarkozy s'est fait le porteur d'une nouvelle vision pour l'Outre-Mer fondée sur une volonté de croissance durable et sur l'exigence d'une solidarité responsable. Il s'agit de doter nos économies ultramarines de la capacité d'affronter les grands défis de l'époque en fondant la croissance de chaque territoire sur ses singularités. En effet, il est devenu indispensable de passer d'une approche à court terme et opportuniste à une stratégie concertée fondée sur l'exploitation des opportunités d'un monde qui change.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Pour que l'Outre-Mer relève les défis économiques, écologiques et sociaux, il faut lui donner les moyens d'une nouvelle compétitivité. Cette stratégie de croissance pour l'Outre-Mer se décline en 20 programmes d'actions selon 5 objectifs :

- Ancrer le développement économique sur des secteurs stratégiques prioritaires propre à chaque territoire
- Mieux former et mieux insérer professionnellement les ultramarins en favorisant leur mobilité
- Décréter une mobilisation générale pour le logement impliquant tous les acteurs
- Accélérer le désenclavement aérien, maritime et numérique des territoires
- Faire de la préservation de la nature un levier de croissance et de l'Outre-Mer une vitrine du développement durable.

Yves Jégo
Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer

2





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

*Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008*

La mission Outre-Mer dans le budget de l'Etat pour 2009-2012

Des moyens accrus au service d'objectifs prioritaires

Le budget de la mission Outre-Mer va connaître dans les trois ans qui viennent une progression exceptionnelle.

- Dès 2009 les autorisations d'engagement progressent de plus de 12% par rapport à 2008 et les crédits de paiement de plus de 9%.
- Au terme des trois ans de la loi de programmation des finances publiques, les autorisations d'engagement (AE) auront progressé de plus de 20% et les crédits de paiement (CP) de plus de 19% par rapport à 2008.

Par ailleurs, la dépense totale de l'Etat Outre-Mer progresse également avec 16,7Mds€ prévus en 2009, dont 3,3 milliards de dépenses fiscales, contre 15,5 Mds€ en 2008.

Cet effort sans précédent est bien la marque de l'engagement du gouvernement auprès des outre-mers. Il viendra en appui des actions et programmes de cette stratégie de croissance pour l'Outre-Mer dont il permettra la réalisation.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Pour ce qui concerne la seule « mission Outre-Mer », trois priorités peuvent être soulignées :

- **Le soutien aux entreprises et donc aux créations d'emplois** continue de mobiliser la majorité des crédits avec plus d'un milliard d'euros en 2009 inscrits en loi de finances. L'essentiel de cette somme est consacré à la compensation des exonérations de charges sociales outre-mer. La progression de l'enveloppe budgétaire (+150M€ 2009/2008 et +250M€ au total sur 3 ans) illustre bien la dynamique de création d'emplois enregistrée.

A cela s'ajoutent, dès 2009, 27M€ destinés à la mise en œuvre de la mesure d'aide aux intrants/extrants prévue dans le projet de loi pour le développement économique de l'Outre-Mer (LODEOM). Ces crédits viennent compléter ceux, du même montant, prévus par l'Union européenne.

- **Le logement social constitue la seconde priorité du budget de la mission Outre-Mer** avec une hausse importante des crédits prévus sur la « ligne budgétaire unique », qui finance également les opérations de résorption de l'habitat insalubre et d'accession sociale à la propriété. Les autorisations d'engagement progressent de 236M€ à 258M€ sur la période et les crédits de paiement de 200M€ en 2008 à 229 M€ en 2011. Ces montants, couplés à la mobilisation des investissements défiscalisés en faveur du logement social et intermédiaire grâce aux mesures prévues dans le projet de loi du développement économique pour l'Outre-Mer, doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi sur le droit au logement opposable.

- **Enfin, les sommes prévues en faveur du développement des collectivités progressent.** Les dotations destinées aux engagements contractuels de l'Etat (regroupés au sein de l'action « aménagement du territoire ») progressent également de manière significative et permettront de remplir les engagements pris par l'Etat. Ces enveloppes seront complétées par les moyens mobilisés au sein du fonds exceptionnel d'investissement (FEI) mis en place dans le projet de loi pour le développement économique de l'Outre-Mer. Doté de 40M€ en autorisations d'engagement pour chacune des trois années de la période de référence, ce fonds doit venir financer des équipements structurants des Collectivités locales, y compris en vue de la production de foncier aménagé ou de zones de développement d'entreprises.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

1^{er} objectif : Ancrer le développement économique sur des secteurs stratégiques prioritaires propres à chaque territoire

Depuis une dizaine d'années, le dynamisme des économies des territoires d'outre-mer est bien supérieur à celui de la métropole avec une croissance moyenne de 3,5% en volume.

Les créations d'emploi, dans le secteur marchand, sont proportionnellement plus élevées qu'en métropole. Toutefois, malgré un net recul depuis 2003, avec un taux moyen de 22% à comparer au 8% au niveau de l'UE, le chômage y demeure très élevé, sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et en Nouvelle-Calédonie.

En terme de niveau de vie, les territoires continuent d'accuser un retard sur la métropole, malgré un rattrapage important depuis trente ans. Le PIB par habitant, très variable d'un territoire à l'autre, ne dépasse pas 70% du niveau métropolitain et la moyenne des DOM se situe à 54,8% du PIB par habitant de métropole, pour Mayotte, elle se situe à seulement 20%.

La fragilité des économies ultramarines tient à leur forte exposition aux chocs externes, aux handicaps structurels que constituent l'éloignement par rapport à la métropole, l'insularité – ou l'enclavement pour la Guyane – et le défi d'une démographie dynamique. Le poids important de la part non marchande dans leur PIB, des besoins importants en investissements pour les infrastructures et l'insuffisance des fonds propres des entreprises sont des caractéristiques traditionnelles des économies ultramarines. Celles-ci sont insuffisamment structurées, l'industrie étant sous-représentée et la taille moyenne des entreprises trop petite : 9 entreprises sur 10 comptent moins de 10 salariés. Dépendantes des importations de métropole, elles pâtissent d'un déficit de compétitivité et restent insuffisamment exportatrices.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

La place de l'agriculture est plus importante qu'en métropole, tant par la part qu'elle représente dans le PIB – plus de 5% dans les DOM contre 2,2% au niveau national – que par la proportion d'emplois (de 10% à La Réunion à 16% en Guyane). Pour autant, les ressources agricoles ne sont pas suffisamment mises en valeur.

En dépit des 11 millions de Km² de Zones Economiques Exclusives, les ressources halieutiques ne sont pas mises en valeur comme elles le pourraient par manque d'équipements et d'organisation de la filière. Ainsi, en Guyane, c'est une flotte de pêche composée pour partie de navires battant pavillon étranger à l'UE qui exploite les ressources. Un exemple de mise en place d'une gestion raisonnée de la pêcherie, en lien avec des armements réunionnais, a permis une reprise de la pêche dans les TAAF.

Autre secteur traditionnel des économies ultramarines, le tourisme, première ressource d'exportation des DOM, ne contribue, en raison de fortes disparités régionales, qu'à un peu plus de 2% du PIB et se trouve exposé à une forte concurrence internationale. Mais surtout, l'offre touristique répond insuffisamment aux nouvelles attentes des consommateurs.

Le développement insuffisant du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) constitue un handicap pour la compétitivité des territoires d'Outre-Mer. Il découle de l'insuffisance des infrastructures, du coût des services, du cloisonnement des marchés et de l'insuffisante diffusion du numérique.

Sur le plan énergétique, les territoires ultramarins sont trop dépendants des approvisionnements extérieurs en hydrocarbures. Alors que la consommation électrique n'augmente que de 1% par an en métropole, elle croît chaque année de plus de 4% outre-mer, et de 15% par an à Mayotte. Toutefois, du fait d'un potentiel sous-exploité en énergies renouvelables, l'Outre-Mer peut viser, à terme, l'autonomie énergétique.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Le dynamisme économique des territoires ultramarins ne peut être exclusivement soutenu par une politique qui se réduit à la mise en place de mécanismes de transferts financiers venant de l'Union européenne et de la métropole pour compenser les effets de l'insularité et de la distance.

Une nouvelle stratégie s'impose, fondée non plus seulement sur les handicaps mais sur le potentiel de chaque territoire, une stratégie privilégiant l'investissement à la compensation :

- Faire le pari de la capacité des outre-mers à fonder leur croissance sur leurs propres atouts, c'est s'engager dans la voie du développement endogène dans lequel chaque partie prenante, Etat, Collectivités territoriales, entreprises, coopère dans la détermination des secteurs clés, dans l'élaboration des objectifs et dans la mise en place des moyens.
- Identifier les ressources de chaque territoire, tel est le parti qui a été pris dans l'élaboration de la nouvelle génération de contrats de projets avec les départements d'Outre-Mer ou des contrats de développement avec les collectivités, et plus encore avec la Loi pour le développement économique de l'Outre-Mer (LODEOM).





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Le budget 2009 et la loi pour le développement économique de l'Outre-Mer, déposée au Parlement en juillet 2008, en faisant du dynamisme économique de chaque territoire le moteur de leur progrès sur le plan social, traduisent dans les faits cette nouvelle stratégie pour l'Outre-Mer :

- La loi établit le principe de la zone franche globale d'activité (ZFGA) avec des exonérations fiscales à hauteur de 80% dans les secteurs prioritaires choisis, au terme d'une concertation avec l'ensemble des acteurs économiques et politiques, par chaque département d'outre-mer.
- Faire de l'agriculture, du tourisme, des nouvelles technologies et des nouvelles énergies les piliers d'une croissance autonome dans chaque territoire. Cela représentera en effet, un effort supplémentaire annuel de 220 millions d'euros pour favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois.
- Cette nouvelle stratégie économique pour les DOM, qui combine la volonté de redynamiser des secteurs traditionnels (agriculture, tourisme) et de donner la priorité à des secteurs innovants (nouvelles énergies, entreprises de l'environnement, TIC...) trouve son prolongement dans les contrats de développement avec les Collectivités territoriales.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

1^{er} objectif : 5 actions

Action 1 : Aider au renouveau des filières agroproduits et de la pêche

- Poursuite des plans de modernisation et développement des filières emblématiques locales comme la banane et la canne à sucre en intégrant les mesures du « grenelle de l'environnement », comme le plan « Ecophyto ».
- Valorisation de la production agricole alimentaire avec la création d'un label « France saveurs d'Outre-Mer »
- Diversification des filières pour réduire les dépendances à l'importation et soutien à l'exportation des produits agricoles par un plan UBIFRANCE
- Plan de modernisation et de professionnalisation de la pêche et plan de croissance de l'aquaculture
- Développement de la filière bois, en particulier en Guyane
- Programmes d'accès à des crédits à taux bonifiés pour les petits exploitants
- Création de « cantines maraîchères » dynamisant une agriculture vivrière vers des besoins collectifs (1^{ère} expérimentation à Mayotte)





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

1^{er} objectif : 5 actions

Action 2 : Relancer le tourisme

- Elaboration d'une stratégie à 10 ans pour chaque territoire
- Création dans chaque territoire de comité d'orientation stratégique du tourisme (COST)
- Mise en place d'une plateforme de promotion et de vente via Internet
- Mise en place de procédures simplifiées sur chaque territoire de délivrance de visas
- Mobilisation des investisseurs à l'occasion des Assises annuelles du Tourisme Outre-Mer
- Baisse des charges et défiscalisation du secteur touristique (LODEOM)
- Aide à la rénovation des hôtels (LODEOM)
- Recherche de compagnies low cost pour faire baisser les prix des dessertes





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

1^{er} objectif : 5 actions

Action 3 : Développer le secteur des TIC pour gagner la bataille de la compétitivité

- Une mission de prospective, afin d'attirer des entreprises des TIC dans les territoires
- Soutien au développement des entreprises dans le secteur des technologies de l'information et de la communication par une défiscalisation prioritaire dans les DOM (LODEOM)
- Soutien à la création de réseaux d'entreprises des TIC et accès aux marchés des grandes entreprises grâce au « Pacte PME »
- Elaboration d'un plan de développement des usages du numérique dans tous les secteurs d'activité, notamment dans les secteurs dits prioritaires (LODEOM) et dans l'administration dans le cadre d' « Assises du Numérique ».
- Financement des programmes immobiliers destinés à accueillir des entreprises du secteur des TIC





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

1^{er} objectif : 5 actions

Action 4 : Investir dans les énergies renouvelables pour viser l'indépendance énergétique

- Déclinaison des préconisations du plan « Vers un outre-mer exemplaire » dans les lois issues du Grenelle de l'environnement en visant 50% d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 (30% pour Mayotte) et en tendant vers l'autonomie énergétique totale, notamment pour le département de La Réunion grâce au programme GERRI 2030
- Développement de la recherche dans le secteur des énergies renouvelables grâce aux dispositions fiscales de la LODEOM
- Valorisation des projets innovants par la création d'une conférence permanente de l'énergie renouvelable Outre-Mer.
- Nomination, dans chaque département, d'un « sous-préfet développement durable »





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

1^{er} objectif : 5 actions

Action 5 : Favoriser le développement des entreprises et les orienter vers l'export

- Lancement d'une campagne d'information à destination des entrepreneurs sur les dispositifs existants pour aider au financement de projets industriels en mobilisant l'AFD et ouverture sur Internet d'un site spécialisé : « *Entreprendre Outre-Mer* »
- Organisation d'un rendez-vous régulier des entrepreneurs et des investisseurs sur le modèle d'une convention d'affaire
- Edition, en partenariat avec l'AFII, d'un document intitulé « *Investing Overseas* » à destination des investisseurs étrangers
- Intensification des partenariats publics-privés dans le cadre de financement des infrastructures
- Baisse du coût des intrants et aide aux exportations pour les entreprises des DOM (LODEOM)
- Déclinaison immédiate dans chaque territoire des politiques nationales en faveur des PME
- Lancement d'un programme pour la formation et le soutien appuyé à 1000 entrepreneurs en 5 ans





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

La défiscalisation, un outil préservé au service du développement

La défiscalisation est un outil important du financement des économies ultramarines puisqu'elle concerne environ un investissement sur trois. Elle contribue donc significativement à la croissance des départements et collectivités.

Tout en préservant et favorisant ce dispositif, le Gouvernement a souhaité le moraliser, afin d'éviter que les contribuables les plus aisés puissent s'exonérer totalement de leur impôt sur le revenu.

- Le plafonnement proposé en projet de loi de finances concilie ces deux objectifs
- Ce plafond est alternatif : les déductions fiscales au titre des investissements Outre-Mer ne peuvent dépasser 40 000 € ou 15 % du revenu.

Le Gouvernement a accepté que le premier plafond prenne en compte le mécanisme propre à l'Outre-Mer de la rétrocession (rétrocession d'une partie de l'avantage fiscal à l'exploitant ultra-marin). Le calcul des 40.000€ s'effectue donc sur la part que conserve le contribuable.

- Par exemple, un contribuable ayant un revenu annuel imposable de 200.000 € aura intérêt à opter pour un plafonnement en valeur absolue puisque la formule relative ne lui permettra de déduire de son impôt que 30.000 €.
- A l'inverse, un contribuable ayant un revenu annuel de 5 M€ choisira cette dernière option qui lui permettra de déduire 750 K€ (pour un avantage réel après rétrocession de 300 K€) de son impôt sur le revenu (environ 2 M€). Les plus hauts revenus peuvent donc contribuer de manière significative au financement des économies ultramarines sans s'exonérer de leurs impôts.

Le plafonnement global ne remet pas en cause ce dispositif.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Les moyens mobilisés pour favoriser le développement endogène des territoires

Dans le cadre de la Mission « Outre-Mer » de la Loi de Finances 2009 :

- 1 011 M€ pour les exonérations de cotisations sociales patronales
- 27 M€ pour l'aide au fret (baisse du coût des intrants / aide aux exports)
- 135 M€ pour les opérations contractualisées
- 188 M€ pour le développement économique de la Polynésie française

L'Etat mobilisera, pour la période 2006-2013, dans les DOM-COM et la Nouvelle-Calédonie :

- 160 M€ en faveur de l'agriculture (dont 8,2 M€ pour la filière « pêche » et 19,5 M€ pour la compétitivité agricole)
- 7,9 M€ en faveur du tourisme (label, plan qualité, observatoire touristique)
- 58,8 M€ en faveur de la maîtrise de l'énergie (ENR)
- 146 M€ pour la recherche et l'enseignement supérieur (dont 81 M€ pour la mise aux normes des bâtiments universitaires)

En outre, la future Loi pour le développement économique de l'Outre-Mer (LODEOM) prévoit :

- 220 M€ pour la création des zones franches globales d'activité (ZFGA)
- 13 M€ en AE / CP pour la création d'une aide à la rénovation hôtelière
- 40 M€ pour diverses mesures de défiscalisation en faveur du soutien des entreprises (défiscalisation des câbles numériques, défiscalisation dans le domaine de la R&D)
- 160 M€ pour la réforme du dispositif de la TVA non perçue récupérable et la défiscalisation des navires de plaisance
- La création d'une aide au fret (inscrite dans le PLF 2009)





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

2^{ème} objectif : Mieux former et mieux insérer professionnellement les ultramarins en favorisant leur mobilité

Dans les DOM, le taux de chômage demeure deux à trois fois plus élevé qu'en métropole. Quatre personnes en âge de travailler sur dix n'ont ni diplôme ni qualification professionnelle. Quant à la part de personnes vivant de minima sociaux, elle est bien plus élevée que dans l'Hexagone : au 31 décembre 2007, 144 000 foyers étaient bénéficiaires du RMI, soit plus de 327 000 ayant-droits, et 28 000 personnes touchaient l'allocation de parent isolé. Avec 20% d'allocataires du RMI, l'Outre-Mer est donc concerné au premier plan par la réforme en cours des minima sociaux et l'évolution des dispositifs de réinsertion.

Même si les comportements démographiques tendent à s'aligner sur ceux de la métropole, les sociétés ultramarines sont d'abord des sociétés jeunes. Alors qu'en métropole, moins d'un habitant sur quatre a moins de 20 ans, la proportion oscille de un pour trois en Guadeloupe à presque un pour deux en Guyane, à Wallis et Futuna, et plus encore à Mayotte.

Les investissements pour l'éducation, la formation et la réinsertion sont donc décisifs pour l'avenir, en vue d'une croissance équilibrée et durable, d'autant que l'un des handicaps structurels des économies ultramarines réside dans la faible adéquation de la formation reçue aux besoins et dans la pénurie de cadres locaux. L'Etat investit près de 45M€ au titre de la mobilité pour la formation, mais sans se soucier suffisamment de la cohérence des formations proposées.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

En premier lieu, l'insertion professionnelle à la sortie de l'école est un enjeu décisif Outre-Mer, notamment en raison de la forte proportion de jeunes quittant l'école sans qualification. Depuis 1961, le Service Militaire Adapté (SMA), d'abord créé aux Antilles, puis étendu sur sept territoires, mène une action de socialisation et d'insertion professionnelle de jeunes gens avec un taux de réussite de 80%. Cette expérience réussie pourrait prendre davantage d'ampleur. En accueillant 2900 jeunes, déscolarisés pour presque un tiers illettrés, le SMA s'est imposé comme le « chaînon manquant » des politiques d'accompagnement à l'emploi en accueillant des jeunes sans qualification qui ne sont pas pris en charge par les organismes de formation professionnelle.

Mais, en second lieu, les territoires ultramarins manquent de cadres et les voies d'accès à des formations d'excellence, tant en métropole que dans les territoires, ne sont pas suffisamment ouvertes aux jeunes de l'Outre-Mer.

Les enjeux de l'éducation, de la formation et de l'insertion sont liés : il s'agit d'ouvrir les voies de la réussite aux jeunes ultramarins et de donner à chacun la possibilité d'une nouvelle chance plutôt que d'enfermer les individus dans le renoncement et l'échec. Il faut, plus que jamais, que la mobilité soit une chance pour ceux qui la choisissent et pour les économies des territoires. Toutefois, cet investissement sur les femmes et les hommes doit être adapté aux besoins et aux spécificités de chacune des sociétés ultramarines.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

2^{ème} objectif : 4 actions

Action 1 : Renforcer la réussite du Service Militaire Adapté

- Adoption de nouveaux objectifs pour le SMA en lien avec les Collectivités territoriales et les fédérations professionnelles
- Elargissement de l'aire de recrutement du SMA en direction des jeunes à la recherche d'un emploi mais ayant déjà reçu une formation, puis, passage à 4000 jeunes formés à l'horizon 2011.
- Création, au sein du SMA, d'une filière métiers du tourisme





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

2^{ème} objectif : 4 actions

Action 2 : Réussir la réforme des contrats aidés et la mise en place du Revenu de Solidarité Active Outre-Mer

- Remplacement progressif des nombreux contrats aidés difficiles à maîtriser pour les employeurs et offrant peu de possibilité d'évolution du secteur non marchand au secteur marchand, par le Contrat Unique d'Insertion (CUI)
- Amélioration de la gouvernance des politiques d'insertion sociale et professionnelle en articulant mieux les prérogatives de l'Etat et des Collectivités territoriales au moyen notamment d'agences départementales d'insertion
- Adaptation du RSA aux besoins de l'Outre-Mer dans les meilleurs délais
- Mobilisation du nouveau service de l'emploi (fusion ANPE/ASSEDIC)





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

2^{ème} objectif : 4 actions

Action 3 : Développer les voies d'accès à l'excellence pour les étudiants

- Elaboration d'indicateurs et définition d'objectifs pour favoriser l'accès des étudiants ultramarins aux cursus des grandes écoles et des grands établissements supérieurs de métropole ou Européens.
- Aide à la délocalisation des concours et des examens des grands établissements Outre-Mer
- Soutien au développement des voies d'excellence Outre-Mer en multipliant notamment les partenariats avec les grands établissements de métropole par exemple dans le cadre de diplômes conjoints (exemple : université de Nouvelle-Calédonie – HEC)
- Développement du partenariat avec les universités des Etats environnants et mise en place d'un programme « Erasmus Outre-Mer »





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

2^{ème} objectif : 4 actions

Action 4 : Réformer l'ANT pour en faire l'opérateur unique de la formation mobilité pour les ultramarins

- Signature d'un nouveau contrat d'objectifs 2009-2011 pour l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'Outre-Mer (ANT), qui deviendra l'Agence Nationale pour la mobilité Outre-Mer
- Elaboration de nouveaux programmes de formation en mobilité en fonction des types de publics concernés, des salariés en quête de formation, aux chômeurs à la recherche de nouvelles qualifications, ou aux étudiants désireux d'améliorer leur formation, y compris dans des voies d'excellence
- Mise en place d'un programme de soutien à la formation de cadres locaux (modèle calédonien)
- Développement d'un programme spécifique aux métiers du tourisme, notamment pour permettre aux professionnels du tourisme, en poste, de se former en mobilité
- Mise en place d'une filière métiers de la santé pour lutter contre la désertification médicale





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Les moyens mobilisés pour la formation des ultramarins

Dans le cadre de la Mission « Outre-Mer » de la Loi de Finances 2009 :

- 113 M€ pour le SMA
- 31,8 M€ pour la formation professionnelle
- 8,5 M€ pour l'insertion professionnelle

Dans le cadre des contrats de projets et de développement, au terme de la période 2006-2013, l'Etat aura mobilisé, dans les DOM-COM et la Nouvelle-Calédonie, 52,7 M€ en faveur de l'accès et du retour à l'emploi, pour la formation professionnelle et pour l'anticipation des mutations économiques.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

3^{ème} objectif : Décréter une mobilisation générale pour le logement impliquant tous les acteurs

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est l'un des moteurs les plus dynamiques de la croissance économique Outre-Mer. Son activité participe également d'une logique de développement endogène, en créant les infrastructures propres à stimuler la croissance, qu'il s'agisse d'équipements publics ou encore d'amélioration des conditions de vie des résidents d'Outre-Mer.

Malgré l'importance des dispositifs en faveur de la construction, la demande de logements, en particulier pour les populations aux ressources les plus faibles, n'est pas satisfaite dans les territoires ultramarins. En effet, compte tenu de leurs ressources, 80% des habitants des DOM et à Mayotte sont éligibles à un logement social. En 2008, près de 200 000 personnes sont en attente d'un logement dans les départements d'Outre-Mer, soit 10% de la population. Toutefois, comme la production nouvelle dans le logement social n'a cessé de baisser depuis dix ans, il faudrait, au rythme actuel, près de vingt ans pour répondre aux besoins de logements sociaux sur un territoire comme La Réunion.

Si la production nouvelle de logements sociaux est un enjeu majeur, un autre volet prioritaire, adapté au contexte social des outre-mers, est l'accession très sociale et sociale à la propriété, avec son prolongement qui est la réhabilitation de logements souvent construits dans des conditions précaires (plus de 2 500 foyers par an ont été aidés à ce titre en moyenne sur les cinq dernières années).





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Face à cette situation, une politique de relance du logement social Outre-Mer est impérative. Cette politique ne peut qu'être que globale car plusieurs causes profondes expliquent le fait que l'offre de logement social n'est pas à la hauteur des besoins des populations d'Outre-Mer :

- La ligne budgétaire unique, l'un des moyens pour l'Etat de financer le logement social, n'a pas été, par le passé, abondée à un niveau suffisant,
- Les opérations de logements sociaux neufs ne s'équilibrent pas financièrement, faute d'une prise en compte suffisante des coûts réels de construction.
- Et, surtout, à la racine de ces difficultés, le foncier disponible est rare et, de ce fait mais aussi sous l'effet même des incitations fiscales pour la promotion immobilière, cher.

Le soutien au secteur du bâtiment demeure donc une priorité. Mais ce soutien doit bénéficier plus qu'actuellement aux résidents des outre-mers qui souhaitent accéder à la propriété et à tous ceux qui sont dans l'attente d'un logement à loyer accessible.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Le temps est venu d'une mobilisation générale pour le logement qui doit se traduire par la réorientation des dispositifs de défiscalisation vers le logement social et intermédiaire dans le cadre de la loi pour le développement économique de l'Outre-Mer (LODEOM) mais aussi par une action volontariste au niveau des communes pour libérer du foncier, véritable préalable pour la relance de la politique du logement. C'est par le renforcement de la coopération entre l'Etat, qui finance la politique du logement social, et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale, qui définissent les usages du sol et ont les outils pour mettre en réserve des terrains, que la bataille pour le logement sera gagnée Outre-Mer.

L'objectif à court terme doit être de passer de moins de 8 000 logements sociaux à 12 500 construits et réhabilités par an dans les DOM. Dans les COM, l'Etat poursuivra son action en partenariat avec les Collectivités territoriales grâce aux contrats de développement et l'amplifiera au travers du recentrage de la défiscalisation.

Cette action volontariste doit favoriser un habitat répondant aux exigences écologique dans le cadre d'un développement urbain équilibré, économe en espace et respectueux de l'environnement.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

3^{ème} objectif : 4 actions

Action 1 : Libérer des terrains pour le logement social et intermédiaire au niveau des communes

- Signature de Conventions d'action foncière (CAFO) en partenariat avec tous les maires des communes d'Outre-Mer pour créer des réserves foncières destinées à des programmes d'habitats mixtes.
- Inventaire du foncier disponible et constructible dépendant de l'Etat pour le mettre à la disposition des communes en vue de la construction de logements à vocation prioritairement sociale.
- Elaboration d'une nouvelle stratégie pour la réhabilitation de l'habitat insalubre.
- Mise en place d'un tableau de bord commune par commune afin de mesurer en temps réel les perspectives de construction et de lever les blocages éventuels.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

3^{ème} objectif : 4 actions

Action 2 : Améliorer les modes de financement des projets immobiliers à vocation sociale

- Prise en compte de la réalité du coût du foncier dans les aides de l'Etat en faveur du logement social
- Garantie de l'enveloppe budgétaire par la programmation triennale de la LBU à 258 M€ pour 2009-2011
- Réorientation des dispositifs fiscaux en direction du logement social et intermédiaire dans le cadre de la LODEOM
- Capacité des sociétés de HLM à bénéficier d'un nouvel outil de défiscalisation pour des projets immobiliers (LODEOM)
- Réunions régulières au Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer de tous les opérateurs du logement social autour d'objectifs partagés





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

3^{ème} objectif : 4 actions

Action 3 : Favoriser l'accès social à la propriété

- Mise en place d'un programme expérimental d'accès à la propriété en dégageant du foncier disponible, en fixant un prix de logement à montant fixe ou des baux emphytéotiques
- Soutien des projets fonciers en collectifs restreints, pour des petits immeubles partagés entre différents propriétaires
- Valorisation des dispositifs notamment de prêt à taux zéro pour l'accès social à la propriété





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

3^{ème} objectif : 4 actions

Action 4 : Améliorer la condition de vie des personnes dans l'habitat existant

- Négociations pour baisser les loyers avec les bailleurs sociaux pour les foyers modestes
- Programmes renforcés de résorption de l'insalubrité
- Construction de bâtiments de haute qualité environnementale (projet GERRI)





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Les moyens mobilisés pour gagner la bataille du logement pour tous

Dans le cadre de la Mission « Outre-mer » de la Loi de Finances 2009, 209 M€ sont prévus pour le logement (258 M€ en AE)

L'agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) consacrera 313 M€, dans le cadre du programme national de renouvellement urbain, à l'Outre-Mer dont : 41 M€ pour la Martinique, 161 M€ pour la Guadeloupe, 76 M€ pour la Guyane et 35 M€ pour La Réunion.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

4^{ème} objectif : Accélérer le désenclavement aérien, maritime et numérique des territoires

L'éloignement et l'insularité demeurent des contraintes pour le développement économique et social des territoires ultramarins. Les territoires d'Outre-Mer se situent à une distance de Paris oscillant entre 4 600 km (Saint-Pierre-et-Miquelon) et 22 000 km (Wallis et Futuna). La durée des transports vers la métropole excède toujours 8h de vol ; ni la Nouvelle-Calédonie, ni la Polynésie française, ni Mayotte, ni Saint-Pierre-et-Miquelon, ni Saint-Barthélemy, ni Wallis-et-Futuna ou les TAAF ne sont accessibles directement. Se comprend dès lors l'attachement des ultramarins au principe de la continuité territoriale avec la métropole.

En dépit de la croissance de plus de 10% du nombre de voyageurs entre la métropole et les territoires d'Outre-Mer en cinq ans, le prix moyen du billet d'avion a augmenté beaucoup plus vite dans les dernières années que pour les autres destinations continentales ou internationales. Et une situation de monopole de fait existe sur les liaisons entre Paris et la Guyane, entre Paris et La Réunion-Mayotte, entre les îles de Polynésie française, entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna. En période de vacances scolaires, un aller-retour vers les Antilles ou La Réunion coûte plus de 1000€ et près de 2000€ pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Mais le développement économique des territoires se heurte non moins aux problèmes de desserte intérieure des territoires et au manque de relations directes entre les territoires. Les dessertes intérieures dans les territoires restent rares et coûteuses, notamment dans l'archipel de la Guadeloupe, en Guyane ou en Polynésie, entre Papeete et les Iles Marquises.

De plus, les outre-mers ne sont pas intégrés dans une véritable réflexion sur la desserte portuaire. La question de l'enclavement comme obstacle à la croissance économique se trouve donc posée.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Pour autant l'engagement de l'Etat pour la continuité territoriale et de la mobilité s'avère déjà conséquent :

- Au titre de la dotation de continuité territoriale (DCT), instaurée par la loi programme du 21 juillet 2003, déléguée aux régions pour les DOM sauf en Guyane ou aux exécutifs locaux dans les COM, l'Etat a versé 33,3M€ en 2008 pour permettre à chaque ultramarin d'effectuer un voyage aller-retour en métropole. Entre 2004 et 2008, la DCT, qui a progressé de 11%, a plus rapidement augmenté que la population des DOM.
- S'y ajoutent 17M€ au titre du « passeport mobilité » à destination des étudiants et 5M€ pour la formation-mobilité .
- Et, pour être complet, il faudrait ajouter les congés bonifiés qui bénéficient à près de 60 000 fonctionnaires tous les ans.

Or, la complexité de gestion et d'articulation de ces différents dispositifs contribue toutefois à en brouiller le sens, à en réduire l'efficacité et à en accroître le coût.

Le désenclavement de l'Outre-Mer, au XXI^e siècle, c'est tout à la fois et ensemble le développement de la desserte et de l'offre de transport pour les différents territoires, les dispositifs en faveur de la mobilité physique des personnes et enfin, la diffusion des nouvelles technologies. Or, sur ce dernier aspect, l'Outre-Mer demeure défavorisé :

- Une connexion ADSL coûte entre 1,5 et 2 fois plus cher dans les territoires d'Outre-Mer qu'en métropole pour des débits nettement inférieurs ;
- Le taux d'abonnement et de couverture est bien moins élevé : en métropole, plus de 50% des foyers sont abonnés au haut débit, alors qu'ils sont environ 20% Outre-Mer ;
- Les dernières technologies en matière de communication ne sont pas encore développées : ni la téléphonie mobile de troisième génération, ni la télévision numérique.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

L'enjeu est essentiel : la diffusion des technologies de l'information et de la communication permettra de renforcer les liens entre les ultramarins tout en renforçant l'attractivité et la compétitivité des territoires.

En somme, l'engagement de l'Etat pour le désenclavement et la continuité territoriale doit conforter l'égalité entre les territoires. Il peut se décliner de trois manières :

- L'action volontariste dans le domaine des infrastructures et de l'offre en matière de transports, avec pour objectif de réduire les coûts pour les usagers, ne doit pas seulement consister en des aides, mais également favoriser le développement d'une offre concurrentielle,
- La refonte de l'ensemble des dispositifs visant à favoriser la mobilité des personnes, facteur essentiel du développement économique et social des territoires ultramarins,
- L'investissement, pour favoriser le développement des nouvelles technologies Outre-Mer.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

4^{ème} objectif : 4 actions

Action 1 : Développer et rendre moins coûteuse, pour les usagers, la desserte aérienne

- Dans le cadre d'un accord avec les compagnies aériennes, allègement des contraintes administratives qui entravent le développement de l'offre aérienne, en particulier les obligations de service public qui interdisent de desservir un territoire sans une liaison constante tout au long de l'année
- Prospects en direction des compagnies low cost afin de leur présenter les opportunités des dessertes ultramarines
- Autorisation de défiscalisation du coût d'acquisition d'avions dans le cadre d'une amélioration de desserte aérienne, comme pour la Guyane
- Négociations avec les compagnies aériennes pour garantir des tarifs réduits dans les périodes les plus fréquentes
- Mise en place d'un « tarif spécifique » pour des raisons sociales, en cas de décès d'un proche, pour le rapatriement d'un corps
- Elargissement des compétences de l'observatoire du transport aérien aux DOM et à Mayotte pour imposer la transparence sur les tarifs et sur les taxes d'aéroport.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

4^{ème} objectif : 4 actions

Action 2 : Améliorer les dispositifs en faveur de la continuité territoriale

- Réforme des congés bonifiés au moyen d'une prime versée tous les trois ans pour éviter la concentration des départs dans les périodes de pointe
- Unification des dispositifs (passeport mobilité, dotation de continuité territoriale...) sous la forme d'un chèque de transport avec la mise en place d'un fonds unique pour la continuité territoriale : plus de 55M€ seront ainsi disponibles en 2009
- Elargissement du principe de la continuité territoriale aux dessertes intérieures, tant aériennes que maritimes, au niveau des relations régionales (exemple : entre Wallis et la Nouvelle-Calédonie) ou les territoires étendus (Polynésie française)
- Négociation avec les compagnies aériennes pour la création de tarifs préférentiels « continuité territoriale » réservés aux bénéficiaires des chèques transports.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

4^{ème} objectif : 4 actions

Action 3 : Mettre en place une stratégie portuaire pour tout l'Outre-Mer

- Harmonisation des statuts des ports ultramarins et déclinaison pour l'Outre-Mer des orientations de la loi portant réforme portuaire du 4 juillet 2008
- Elaboration d'un plan d'aménagement et de développement des ports ultramarins adapté à leur bassin régional.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

4^{ème} objectif : 4 actions

Action 4 : Désenclaver les territoires ultramarins par le numérique

- Croissance des investissements de l'Etat pour l'équipement d'infrastructures numérique des territoires d'Outre-Mer notamment par le biais de la défiscalisation des câbles sous-marins (LODEOM)
- Déploiement, dès 2010, de la télévision numérique Outre-Mer avec la diffusion d'une dizaine de chaînes gratuites sur tous les territoires
- Diminution des coûts pour les usagers par l'adoption, par les opérateurs, d'une tarification à la seconde, l'incitation à la réduction du montant grâce à la défiscalisation.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Les moyens mobilisés pour accélérer le désenclavement des territoires

Dans le cadre de la « mission Outre-Mer » de la Loi de Finances 2009 :

- 49,1 M€ pour la continuité territoriale*
- 2,9 M€ pour les dessertes de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que Wallis et Futuna*

Dans le cadre des contrats de projets et des contrats de développement pour la période 2006-2013, l'Etat aura mobilisé 74,5 M€ pour les transports (dont 39 M€ pour les ports et 16,6 M€ pour les aéroports) dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie.

En outre, dans la future Loi pour le développement économique (LODEOM), sera créé un fonds de continuité territoriale.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

5ème objectif : Faire de la préservation de la nature un levier de croissance et de l'Outre-Mer une vitrine du développement durable

La première richesse de l'Outre-Mer, c'est son exceptionnelle biodiversité :

- Sur une surface totale quatre fois inférieure à celle de la métropole, sont présents 26 fois plus de plantes, 100 fois plus d'espèces de poissons d'eau douce, 60 fois plus d'espèces d'oiseaux, 98% de la faune vertébrée et 96% des plantes vasculaires spécifiques à la France.
- 1,4 % des plantes, 3 % des mollusques, 2 % des poissons d'eau douce, 1 % des reptiles et 0,6 % des oiseaux (soit 1 % des vertébrés) du monde sont endémiques de l'Outre-Mer français, soit une superficie de 120000 km², représentant seulement 0,08 % de la surface totale terrestre.
- A elle seule, par exemple, la Nouvelle-Calédonie présente une diversité d'espèces comparable à celle de toute l'Europe. La Guyane française abrite l'un des quinze derniers massifs forestiers non fragmentés par des activités humaines. Et dans les TAAF se trouvent les biomasses vertébrées sauvages les plus riches de la planète.
- L'Outre-Mer, c'est aussi 97% de la superficie des eaux maritimes françaises, soit plus de 11 millions de km² de zone économique exclusive, qui abritent 66% des pinnipèdes et cétacés existants, et qui comprennent 55000 km² de récifs coralliens, soit 10% des réserves mondiales, ainsi que le second lagon du monde.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Cette richesse liée à l'environnement et aux ressources naturelles est un atout et une responsabilité.

- Les richesses naturelles de l'Outre-Mer sont fragiles. Elles sont menacées directement par le développement des activités humaines, du fait de la pression démographique, de l'urbanisation et des besoins économiques. Mais elles sont également menacées par les effets du changement climatique et une occurrence plus marquée des risques naturels. De fait, l'Outre-Mer se trouve en première ligne du combat pour la préservation de la biodiversité et contre les effets du réchauffement climatique.
- Et dans le même temps, ces ressources sont insuffisamment valorisées. La préservation de l'environnement ne se limite pas seulement par une logique de conservation ; elle recouvre aussi d'importantes potentialités économiques, à commencer par les productions agroalimentaires.
- Du point de vue du développement durable, il existe un paradoxe ultramarin : l'Outre-Mer est, sur bien des points, en avance sur la métropole. C'est le cas en matière d'utilisation des énergies renouvelables ; c'est aussi le cas en matière de gestion des ressources naturelles. Mais le retard est parfois considérable en matière de traitement des déchets et d'assainissement des eaux.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

À l'occasion du « Grenelle de l'environnement », à l'automne 2007, le gouvernement a affiché son ambition de faire de l'Outre-Mer des territoires exemplaires en matière de développement durable et une vitrine technologique de la France en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, la gestion des risques naturels et la valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Le plan d'action « vers un Outre-Mer exemplaire » définit huit domaines d'application des politiques publiques : les énergies renouvelables, les risques naturels, la gestion des ressources naturelles, la régulation des activités extractives, l'eau et des pollutions, la santé et, enfin, la gouvernance.

Pour chacun de ces domaines, la cohérence de l'action publique se décline, dans les dispositions de la loi pour le développement économique en faveur de la recherche-développement, dans les lois d'application du Grenelle et dans la nouvelle génération de contrats de projet Etats-Régions d'Outre-Mer ou de contrat de développement avec les Collectivités d'Outre-Mer et la Nouvelle-Calédonie.

La stratégie pour une croissance durable doit reposer sur une approche intégrée des différentes problématiques, à l'instar du programme GERRI de La Réunion, qui associe dans une même ambition les énergies renouvelables, les transports, l'habitat durable, la ville durable et le tourisme.

Si la richesse économique de l'avenir passe par la valorisation de l'environnement, le principal atout de la France dans les années à venir, c'est l'Outre-Mer.





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

5^{ème} objectif : 3 actions

Action 1 : Placer l'exigence environnementale au cœur des contrats de projet Etats-Régions et des plans de développement pour les Collectivités d'Outre-Mer

- Mise en place de « sous-préfets développement durable » dans chaque territoire pour l'élaboration de stratégies locales et le suivi opérationnel des actions liées au développement durable et pour favoriser les créations d'emplois dans ce secteur
- Programmation des opérations inscrites dans la nouvelle génération des contrats de projets pour la prévention des risques naturels, la réduction de l'exposition aux risques sismiques, la gestion des espèces protégées et la valorisation de la biodiversité
- Soutien exceptionnel à la recherche et développement dans le domaine de l'environnement (LODEOM)
- Mettre en place dans chaque DOM une autorité unique des transports afin d'éviter les empilements de compétences et de favoriser le développement et l'utilisation des transports en commun.





LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

5^{ème} objectif : 3 actions

Action 2 : Engager un plan d'accompagnement des Collectivités locales pour le traitement des eaux et des déchets

- Développement des infrastructures d'assainissement des eaux et d'adduction en eau potable pour les communes les plus isolées d'Outre-Mer
- Organisation de filières de traitement des déchets dans les communes ultramarines dans le cadre des contrats de projets et d'un investissement global de 38M€
- Soutien aux filières de gestion des déchets





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

5^{ème} objectif : 3 actions

Action 3 : Faire de la valorisation des ressources écologiques un moteur de la croissance

- Déclinaison législative et opérationnelle des recommandations du Comité opérationnel Outre-Mer (COMOP 27) pour adapter les ambitions du Grenelle de l'environnement aux besoins des territoires ultramarins
- Défisicalisation de la Recherche et Développement dans le domaine environnemental prévue par la LODEOM
- Evaluation de la biomasse maritime dans la ZEE en liaison avec l'IFREMER
- Renforcement du fonds **BIOME (Biodiversité Outre-MEr)** avec WWF et mobilisation d'un mécénat international, en partenariat avec la Principauté de Monaco, pour la sauvegarde et la réimplantation des récifs coralliens
- Valorisation des ressources halieutiques en réponse à la crise alimentaire en développant la culture des algues en s'appuyant sur les propositions du groupe Outre-Mer du Cluster maritime français
- Développement de la pharmacopée ultramarine, notamment dans le cadre de la lutte contre les maladies dégénératives.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Les moyens mobilisés pour faire des outre-mers des exemples en terme de développement durable

Dans le cadre de la « Mission Outre-Mer » de la Loi de Finances 2009 :

- 40 M€ en AE / 16 M€ en CP pour le fonds exceptionnel d'investissement (destiné à des équipements structurants dans le domaine environnemental)
- 8,8 M€ pour le rattrapage des communes de Mayotte

Dans le cadre des projets de contrats et des projets de développement, L'Etat aura mobilisé entre 2006 et 2013

- 179 M€ pour l'ensemble des DOM, des COM et de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de l'adduction en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
- 38 M€ pour la prévention des risques naturels,
- 5,9 M€ pour la biodiversité
- 58 M€ pour le traitement des déchets

La Loi pour le développement économique de l'Outre-Mer (LODEOM) crée le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI) en vue de la réalisation d'équipements structurants pour résorber l'écart persistant avec la métropole au niveau des équipements et infrastructures publics.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Le programme Gerri 2030 pour le développement durable

Le programme « GERRI 2030 » à La Réunion, premier exemple d'application du Grenelle à l'échelle d'un territoire, met en évidence le caractère pionnier de l'Outre-Mer en matière de développement durable.

GERRI repose sur 5 programmes d'intervention privilégiés, sur lesquels le projet aura un impact opérationnel direct, qui sont : « énergies, déplacements-véhicules propres, construction durable, écoquartiers et développement urbain durable, tourisme ».

Dans tous ces domaines, il s'agit de développer des actions ciblées, tournées vers l'excellence, l'originalité, l'innovation et la démonstrativité.

L'objectif majeur est donc bien que La Réunion soit le lieu d'expérimentation privilégié du savoir-faire

français sur l'ensemble d'un territoire, et la plateforme d'exportation de ce savoir-faire à l'international.

Les scénarii qu'il a été possible d'esquisser pour répondre à l'ambition d'une autonomie énergétique de l'île en 2030 montrent que cette autonomie apporterait des bénéfices considérables en terme d'émissions des gaz à effets de serre, mais repose aujourd'hui sur des hypothèses encore fragiles en terme de faisabilité technique et économique et correspond plus profondément à une mutation profonde des modes de vie. Par l'anticipation et le dynamisme, La Réunion peut choisir de ne pas subir ces mutations, mais de les anticiper, d'en faire des atouts et de construire, plutôt que de se faire imposer, un avenir dynamique économe en ressources importées.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008

Les principales étapes d'actions sont :



- sécurisation par renouvellement des centrales existantes,
- effort majeur de maîtrise de l'énergie, généralisation des chauffe-eaux solaires,
- développement massif du photovoltaïque, technologie mature,
- développement des transports en communs, en lien avec le tram-train et développement de flottes propres de bus,
- amélioration de l'efficacité énergétique du parc de véhicules,
- mobilisation des TIC pour assurer une meilleure gestion des déplacements individuels, PDE
- recherche et développement sur la sécurité et le stockage de l'énergie,
- démonstrateurs énergie de la mer, campagne reconnaissance géothermie,
- développement des premières flottes de véhicules faisant appel à l'électricité,
- incorporation de l'éthanol produit localement dans le super carburant.





MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

L'OUTRE-MER

Stracom : Stratégie de croissance pour l'Outre-Mer
Novembre 2008



- maîtrise effective des problèmes de sécurité d'un bouquet très majoritairement constitué d'énergies renouvelables dont une part très importante d'énergies fatales et intermittentes ;
- développement des énergies des mers et de la géothermie ;
- effet massif des mesures d'économies d'énergie sur les bâtiments ; stabilisation des consommations d'électricité hors véhicules ;
- basculement massif des flottes de véhicules conduisant à une poursuite modérée de la croissance de la consommation électrique grâce aux économies d'énergie, permettant ainsi les premiers effets significatifs sur les importations de carburants.



- poursuite du développement d'une économie non carbonée,
- effets structurels des mesures de maîtrise de l'urbanisation et d'un nouveau modèle de fonctionnement urbain,
- émergence à des niveaux de marché des technologies non matures aujourd'hui (pile à combustible, etc...).

